

**MAIRIE
DE
CHAPTELAT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
conseillers**

en exercice	19
présents	12
votants	16

L'an *deux mille VINGT DEUX*

le 3 octobre 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de
CHAPTELAT

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de
Madame Julie LENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal :28/09/2022

Présents :

Julie LENFANT, Alain LAURENT, Marie Yvonne TAMAGNAUD PONTELLO, Sébastien DESERBAIS, Nathalie DUMAINE, Nicolas DECHAUX, Thierry PEYRAT, Laetitia VERGNE, Pascal PARDOUX, Marion RABIET, Caroline LAVIGNE, Christophe BERTRAND.

Absents ayant donné procuration :

*Christian PROVOST donne procuration à Alain LAURENT
Christel MASDIEU donne procuration à Nicolas DECHAUX
Katia LAFONT donne procuration à Julie LENFANT
Karine LEONARD donne procuration à Nathalie DUMAINE*

Absents :

*Philippe LAURENT
Ophélie GREGORIO
Yia MOUA*

Secrétaire de séance :

Marion RABIET

IX : vente d'un véhicule communal : complément d'information.

Lors du dernier conseil municipal du 05/08/2022, la commune s'est séparée d'un véhicule communal, un tracteur JOHN DEERE type 6130, immatriculé BF 994 CM avec son épareuse KUHN type Multi contrôleur GII HE5551 SP, et lame à neige pour le vendre à un agriculteur de la commune, l'EARL de BOURDELAS pour un montant de 28 100€.

Le Service de gestion comptable (SGC) de Limoges nous demande de préciser le contexte de cette cession et d'en informer le conseil municipal.

En effet, ce tracteur était mis à disposition de Limoges Métropole (CULM) en 2017 à 80% via une convention.

Il a été convenu d'un commun accord avec Limoges Métropole de retourner ce bien mis à disposition (que l'on dénomme « bien retour ») à la commune, donc 0% pour Limoges Métropole, matérialisé par un projet d'avenant signé par les 2 parties de l'annexe à la convention de MAD de service du 29/12/2017.

Le conseil municipal décide :

- ▣ d'approuver la fin de la mise à disposition du bien susdit et de le réintégrer à l'inventaire de la commune,
- ▣ d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant proposé par la CULM,
- ▣ d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à la cession du bien susdit."

VOTE : **Présents : 12 Procurations : 4**

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est **ADOPTÉE** à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme

En mairie le :

Madame la Maire

